



TUTORAT Les Nuits Blanches



2023/2024

Semestre 1

Promo 2022/2025

UE Bleue
UEC 22 Santé au travail
Correction des Annales



Merci aux Tuteurs

Sourd Dorian

Pour la correction de ces annales



Référent Pôle partiel

Detrille Auréline



Durée : 20 minutes

QCM 1 : L'organisation de la santé au travail en France

- a. Un service de médecine du travail est organisé avec des équipes pluridisciplinaires
Vrai : médecin du travail, infirmières en santé du travail, intervenants de préventions...
- b. L'organisation de la santé au travail dépend de du ministère du Travail
Vrai, elle ne dépend pas du ministère de la santé.
- c. L'organisation de la santé au travail est identique quel que soit le régime auquel appartient le salarié
Faux, l'organisation dépend du régime auquel appartient le salarié.
- d. Un service de santé au travail interentreprises regroupe plusieurs services de médecine du travail
Faux, il regroupe un seul service de médecine du travail
- e. Le médecin traitant fait partie de l'équipe santé-travail
Faux, il ne fait pas partie de l'équipe santé-travail. En revanche il joue un rôle important.

QCM 2 : Concernant les missions des Services de prévention en santé au travail

- a. Elles consistent en l'accompagnement dans l'évaluation des risques professionnels sur le lieu de travail
Vrai
- b. Ils contribuent à la réalisation d'objectifs de santé publique
Vrai
- c. Ils sont des conseillers uniquement des salariés
Faux, ils conseillent aussi les employeurs
- d. Ils participent à des campagnes de vaccination
Vrai, c'est l'axe de promotion pour la santé
- e. Ils participent à la promotion de la pratique sportive
Vrai, c'est l'axe de promotion pour la santé également

QCM 3 : Concernant le suivi de l'état de santé des salariés par les services de santé au travail, indiquez quelle(s) est(sont) la(les) proposition(s) exacte(s) et la(les) proposition(s) fausse(s)

- a. La visite médicale de reprise est obligatoire après 30 jours d'arrêt pour accident de travail
Vrai, aussi obligatoire pour un congés maternité ou une absence pour maladie professionnelle.
- b. Une visite médicale est obligatoire avant l'embauche de tous les salariés affectés à des postes des « risques particuliers »
Faux, c'est une visite individuelle d'information et de prévention
- c. Un travailleur de nuit bénéficiera d'une visite médicale dans les 3 ans après la visite d'embauche
Vrai, tous les 5 ans pour les postes « hors risque ».
- d. Une visite médicale intermédiaire peut être réalisée par une infirmière pour des salariés exposés à des postes à « risques particuliers »
Vrai
- e. Seul le médecin du travail peut délivrer une aptitude à un poste de travail
Vrai

QCM 4 la prise en charge des pathologies au titre des accidents de travail, indiquez quelle(s) est(ont) la(les) proposition(s) exacte(s) et la(les) proposition(s) fausse(s)

- a. La survenue de l'événement présente un caractère soudain
Vrai, il doit aussi être à l'occasion du travail (ou trajet vers celui-ci), présenter des lésions et en présence d'un lien de subordination de l'employeur.
- b. Lésions psychologiques sont prises en charge au titre des accidents de travail
Faux, elles ne présentent pas un caractère soudain. Le syndrome d'épuisement peut par exemple être reconnu comme maladie professionnelle si la maladie justifie une IPP
- c. Le médecin conseil décide de l'imputabilité des lésions
Vrai, c'est le cas aussi pour les maladies professionnelles
- d. Le salarié effectue la déclaration auprès de l'employeur
Vrai, dans un délai de 24h maximum
- e. La présomption d'imputabilité oblige le salarié à faire la preuve du lien entre les conditions de travail et les lésions.
Faux, la présomption d'imputabilité est en faveur des victimes : elles n'ont pas à fournir de preuves mais l'employeur peut faire appel de la décision. On a alors recours au médecin conseil.

QCM 5 : Concernant la prise en charge des pathologies non professionnelles par la sécurité sociale

- a. Les arrêts de travail de moins de 6 mois bénéficient d'une prise en charge des soins à 100%.
Faux, la prise en charge est à 65%
- b. Le taux des indemnités journalières pour les arrêts de travail de moins de 6 mois est de 50%
Vrai
- c. Le taux des indemnités journalières pour les arrêts de travail de plus de 6 mois est de 50%
Vrai
- d. Les transports ne sont pas remboursables si la pathologie est prise en charge en affection de longue durée non exonérante
Faux, ils sont remboursables à 65%
- e. La durée des indemnités journalières est de 3 ans si la pathologie est prise en charge en affection de longue durée non exonérante
Vrai

QCM 6 : Concernant les risques professionnels,

- a. Un danger est une situation, qui comporte en elle-même un potentiel à causer des dommages aux personnes, aux biens ou à l'environnement
Vrai
- b. Un risque professionnel correspond à une « probabilité » de survenue d'un événement de santé.
Vrai
- c. Un risque professionnel résulte de l'exposition d'une population à un danger potentiel, inhérent à une situation ou une activité
Vrai

- d. L'employeur doit mettre en œuvre toutes les mesures de prévention des risques professionnels de son entreprise
Vrai
- e. Le premier principe de prévention est de prendre des mesures de protection individuelle
Faux, c'est d'éviter les risques

QCM 7 : les pathologies d'hypersollicitation

- a. Leur origine est uniquement professionnelle
Faux, elles sont multifactorielles
- b. Elles sont caractérisées par une diversité topographique
Vrai
- c. Elles sont caractérisées par une diversité lésionnelle
Vrai
- d. De nombreux secteurs professionnels sont concernés
Vrai
- e. Les vaisseaux peuvent être atteints
Vrai

QCM 8 : Concernant les pathologies lombaires,

- a. La lombalgie se définit par la présence de douleurs siégeant dans la partie médiane de la colonne vertébrale
Faux, dans la partie basse, à l'étage lombaire.
- b. Deux adultes sur 3 ont ou auront des lombalgies au cours de leur vie
Vrai
- c. Les lombalgies chroniques se caractérisent par une douleur habituelle de la région lombaire évoluant depuis plus de 3 mois
Vrai
- d. Les pathologies lombaires sont favorisées par le transport de charges lourdes
Vrai
- e. Les pathologies lombaires sont favorisées par l'exposition à des vibrations transmises au corps entier
Vrai

QCM 9 : Concernant les agents biologiques,

- a. Ils sont présents uniquement chez les êtres vivants
Faux, ils sont présents aussi dans l'environnement
- b. Ils sont indispensables à la vie
Vrai
- c. La plupart sont sans danger pour l'homme
Vrai
- d. Ils entraînent 3 types de risque pour la santé
Faux, ils entraînent 4 risques : risque infectieux, risque immunoallergique, risque toxinique et risque cancérogène
- e. Ils n'ont aucun effet sur la grossesse
Faux

QCM 10 : Concernant la qualité de vie au travail

- a. Elle est constituée par un équilibre entre le bien être des salariés et la performance des entreprises
Vrai
- b. Le management représente un des axes de développement de la qualité de vie au travail
Vrai, le manager doit veiller au développement des individus et à la qualité de vie au travail
- c. L'équilibre vie privée- vie professionnelle est développé lors de la démarche de la qualité de vie au travail
Faux, la partie vie privée n'est pas un objectif de la qualité de vie au travail
- d. Le partage et la création de valeurs sont développés lors de la démarche de la qualité de vie au travail
Vrai, des espaces de discussion sur le travail sont organisés
- e. La démarche de la qualité de vie au travail ne s'intéresse pas à l'organisation de l'entreprise
Faux, elle s'intéresse aux performances de l'entreprise et donc à son organisation.